La Fédération des Chasseurs de l'Indre commence déjà à préparer le dossier pour la liste des espèces classées « susceptibles d'occasionner des dommages » dans le département pour la période 2022-2025 (espèces du groupe 2 : renard, mustélidés, corvidés) … Ce statut permet la capture par piégeage et la destruction à tir des animaux commettant des dégâts aux petits élevages et aux cultures. Aussi, n'hésitez pas à nous signaler toute information relative aux dommages que vous pourriez subir ou dont vous pourriez être témoin, même s'ils vous paraissent peu importants, en retournant la déclaration ci-dessous complétée. Nous avons notamment besoin de déclarations de dommages agricoles par les Corvidés (cultures, enrubannage…). AUCUNE ESPECE NE PEUT ETRE CLASSEE « NUISIBLE » EN L'ABSENCE DE DEGATS AVERES AUX ACTIVITES AGRICOLES, A LA FAUNE SAUVAGE OU AUX BIENS DES PERSONNES (PETITS ELEVAGES, ISOLATIONS…).

A.G.R.P.36

ASSOCIATION DE GESTION ET DE REGULATION DES PREDATEURS

Siège social : 46 Boulevard du Moulin Neuf, 36000 CHATEAUROUX

ATTESTATION DE DOMMAGES CAUSES PAR DES ESPECES PREDATRICES OU DEPREDATRICES

Je soussigné…….

Demeurant……

Déclare avoir constaté ou subi les dommages suivants :

……
……
……

Lieu où ces dommages ont été commis : …….

Date à laquelle ces dommages ont été commis : ……..

Prédateur mis en cause : …….

Estimation du préjudice financier subi (en euros): ……..

(Joindre si possible des pièces justificatives : photos, devis, factures…)

Dommages constatés par une personne habilitée : OUI NON

Qualité : Maire

Lieutenant de louvèterie

Garde assermenté

Piégeur agréé

Autre (préciser)

Fait à , le Signature

Pour tout renseignement, contacter Jean-Pierre GUILLANEUF, 23 route de Châteauroux 36120 AMBRAULT,

tel : 02 54 21 90 80 ou 06 33 35 40 90

Fiche à retourner à :

AGRP36 – FDC36 – 46 Boulevard du Moulin Neuf, 36000 CHATEAUROUX Tel : 02 54 22 15 98. E-mail : agrp36@wanadoo.fr